

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Pédiatre

Dr Audrey COTINAUD-RICOU

Elle reçoit les patients référés au centre Défi par les médecins de la région et participe à l'évaluation diagnostique.

Pédopsychiatre

Dr Clément SIMAO DE SOUZA

Son évaluation permet d'identifier d'éventuels troubles du neurodéveloppement, de l'humeur (ex : dépression) ou du comportement, associés ou non à une déficience intellectuelle.

Neuropsychologues

Jenny CORNATON

Claire NICOLAS

Elles réalisent un bilan qui permet d'évaluer le niveau intellectuel, les fonctions cognitives et les comportements adaptatifs (communication, autonomie, socialisation), de mettre en évidence les compétences du patient et de mieux comprendre ses difficultés scolaires ou professionnelles.

Psychologue

Christine JUIF

Elle réalise un bilan qui permet d'évaluer le profil psycho-affectif, de mettre en évidence d'éventuels troubles psychopathologiques.

Génétiens cliniciens

Pr Laurence OLIVIER-FAIVRE

Pr Christel THAUVIN

Dr Sébastien MOUTTON

Dr Arthur SORLIN

Dr Sophie NAMBOT

Ils participent à l'évaluation diagnostique des patients et proposent un bilan génétique, voire un conseil génétique.

Ergothérapeute

Lou AUGUSTYNIAC

Elle réalise une évaluation des praxies, de la motricité globale et fine ainsi que des capacités de traitement visuospatial dans le but de proposer des aménagements adaptés au patient pour son quotidien.

Assistante sociale

Isabelle GUENEAU

Elle accompagne les familles dans leurs démarches, dans l'accès aux droits et les renseigne sur les différentes orientations (dossier MDPH, établissements, associations, allocations).

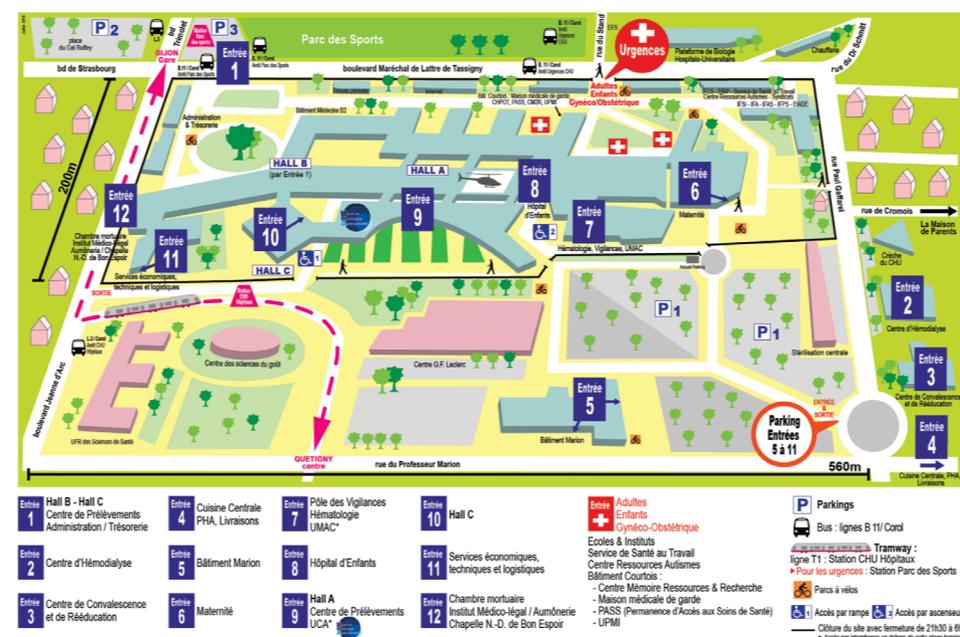
Secrétaire

Sonia GEORGER

Elle accueille les familles, organise les bilans et les hôpitaux de jour.

Coordonnatrice du centre Défi-Bourgogne :
Pr Christel THAUVIN

Plan du CHU



Lieu des consultations

L'accueil se fait au 7^e étage de l'hôpital d'enfants, au secrétariat du centre de génétique, au CHU Dijon Bourgogne (entrée N°8 sur le plan).

Pour contacter le secrétariat de l'équipe Defi-Bourgogne

Tél. : 03 80 29 53 13

Fax : 03 80 29 32 66

E-mail : defi-bourgogne@chu-dijon.fr

Par courrier :

Defi-Bourgogne
CHU Dijon Bourgogne - Hôpital d'enfants
14 rue Gaffarel
BP 77908 - 21079 Dijon cedex



Défi Bourgogne

Une équipe pluridisciplinaire au service des familles en Bourgogne



Défi-Bourgogne

Créé grâce au soutien du CHU Dijon Bourgogne et de l'ARS de Bourgogne, le centre a été labellisé site constitutif du Centre de Référence Maladies Rares Déficiences Intellectuelles de causes rares de l'hôpital La Pitié Salpêtrière - Paris, en 2017.



C'est un centre de diagnostic et de coordination de la prise en charge des enfants et adultes chez lesquels se pose la question d'une éventuelle déficience intellectuelle.

Qu'est-ce que la Déficience Intellectuelle ?

La déficience intellectuelle est un handicap caractérisé par des déficiences à la fois dans le fonctionnement intellectuel (raisonnement, apprentissage, résolution de problèmes) et dans le comportement adaptatif, qui couvre un éventail de compétences sociales et pratiques de la vie quotidienne. Ce trouble se manifeste avant l'âge de 18 ans (*définition de l'AAIDD*).

POUR INFO
AAIDD
=
American Association
on Intellectual and
Developmental
Disabilities.

Qu'est-ce qu'un centre de référence maladies rares ?

Le 1^{er} Plan National Maladies Rares (PNMR) a permis la labellisation de 131 centres de référence maladies rares (CRMR) et de leurs sites constitutifs, ainsi que l'identification de 500 centres de compétence (CC) qui ont structuré une offre de soins de très haut niveau.

Quelles missions ? Pourquoi une équipe pluridisciplinaire ?

L'équipe de Défi propose des évaluations pluridisciplinaires afin de déterminer si les difficultés rencontrées résultent d'une déficience intellectuelle ou d'une autre cause. En effet, il est parfois difficile de faire la différence entre une déficience intellectuelle, des troubles des apprentissages et des troubles psychiatriques, tant qu'une évaluation pluridisciplinaire n'est pas réalisée.

L'équipe accompagne les familles dans l'annonce et l'explication du diagnostic grâce à un temps d'information et d'écoute. L'équipe propose une orientation personnalisée vers les professionnels du réseau sanitaire et social ainsi que des adaptations scolaires ou socioprofessionnelles (hôpital de jour, rééducation, réhabilitation socioscolaire et socioprofessionnelle, traitement médicamenteux...).

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de favoriser la qualité de vie et l'autonomie.

Le centre Défi-Bourgogne participe également à la recherche et à la formation sur les maladies rares.

Quel public ?

Les enfants, adolescents et adultes qui rencontrent des difficultés scolaires ou socioprofessionnelles et pour lesquels se pose la question d'une éventuelle déficience intellectuelle.

Quelles sont les modalités pour bénéficier d'une évaluation par l'équipe de Défi ?

Pour accéder à une évaluation, nous vous invitons à contacter notre secrétariat, qui vous proposera, dans un premier temps, une consultation auprès de l'un des médecins du centre Défi.

Comment se déroule un bilan ?

L'évaluation pluridisciplinaire se déroule au cours d'une à deux journées consécutives. Puis, la restitution des résultats à la famille se déroule lors d'un autre temps.

Quels bénéfices pour la qualité de vie actuelle et future ?

Favoriser l'intégration scolaire et la réhabilitation socioprofessionnelle. Favoriser les apprentissages et l'autonomie dans la vie quotidienne.



Quels sont nos partenaires en Bourgogne ?

- **Les membres du réseau sanitaire et social**
 - les centres éducatifs spécialisés
 - les centres d'action médico-sociale précoces (CAMSP)
 - les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)
 - les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
 - les instituts médico-éducatifs (IME)
 - les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
 - les foyers d'accueil médicalisé (FAM)
 - les centres hospitaliers spécialisés (CHS), etc.
- **Les professionnels de santé** : médecin traitant, pédiatre, pédopsychiatre, psychiatre, médecin scolaire, orthophoniste, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotricien, psychologue, etc.
- **Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)**
- **Les professionnels de l'éducation nationale**
- **Les conseils généraux**
- **Le conseil régional**